



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO D -2023-295

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 18 avril prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dérogation aux dispositions du règlement 304, relatif au lotissement, à l'article 21 mentionnant une superficie minimale de 1400 m², afin d'autoriser le citoyen à mener une opération de lotissement consistant à diviser un terrain de 2596,3 m² en deux lots distincts dans l'intention de le vendre pour y bâtir une résidence et sachant que le deuxième lot aura une superficie de 898,3 m² serait donc dérogatoire à celles édictées audit règlement.

Identification du site concerné :

Le site concerné se situe au 295, rue Coopérative et le numéro de lots concerné est le lot 6 425 372 du cadastre du Québec.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 27^e jour du mois de mars 2023.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 27^e jour du mois de mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois de mars 2023.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier